REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 22 juin 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département des institutions et du numérique (DIN)

Radar anti-bruit en vue du contrôle des excès sonores: Genève canton pilote pour un projet national

Attendue par la population genevoise, la mise en œuvre d'un radar anti-bruit permettant de contrôler les excès sonores sur la route franchit une nouvelle étape. C'est dans notre canton - qui s'engage depuis plusieurs années dans le développement d'un tel outil - que se déploiera un projet pilote de la Confédération visant à consolider l'utilisation de cette technologie innovante. Ainsi, durant cet été, des équipements déjà éprouvés en France feront l'objet de tests pratiques dans le contexte genevois. Ce type de radar, tout comme les radars de vitesse, doit pouvoir à l'avenir contribuer à préserver la santé de la population en ciblant les comportements de conduite à l'origine d'atteintes sonores pour le voisinage.

Accélérations brusques, vrombissements inutiles, pots d'échappement modifiés: les radars anti-bruit identifient avec précision les véhicules à l'origine de ces excès sonores liés à la route, aussi dommageables qu'évitables. Depuis 2020, Genève s'engage dans le développement de ces outils qui répondent aux attentes d'une large part de la population (voir l'encadré). Plusieurs opérations ont pu déjà démontrer la fiabilité de ce type de technologie, quels que soient les contextes d'utilisation. Ainsi, au cours des dernières années, les usagères et usagers de la route genevoise ont eu l'occasion de découvrir les écrans de sensibilisation des radars anti-bruit d'avertissement, dans le cadre d'essais cantonaux. Au vu de leurs performances, ce premier type d'appareils à vocation pédagogique continuera à être utilisé à Genève dans le cadre de nouvelles campagnes de sensibilisation qui se poursuivront cette année.

Radar anti-bruit de contrôle: cibler les véhicules trop bruyants

Aujourd'hui une nouvelle étape est franchie en testant cette fois un radar anti-bruit de contrôle dont l'objectif est d'identifier et cibler les véhicules à l'origine des excès sonores sur la route. Cette opération est conduite par la Confédération dans le cadre de la motion fédérale "Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs[*)]", en collaboration étroite avec l'Etat de Genève. "Notre canton soutient activement ce projet pionnier en Suisse car il a la ferme volonté de réduire les atteintes issues du bruit routier : le radar anti-bruit de contrôle, avec à terme la possibilité de sanctionner les indélicats, apporte une réponse très prometteuse à cet enjeu de santé publique" relève à ce propos M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire. Ainsi, durant l'été, le dispositif qui a déjà démontré sa fiabilité dans des agglomérations françaises sera positionné sur plusieurs emplacements

genevois. Il n'y aura pas d'écran visible: l'objectif de cette opération est de tester une technologie de contrôle dans le contexte local et d'affiner les questions relatives à son utilisation pratique. En effet, ce type de radar, tout comme les radars de vitesse, doit pouvoir à l'avenir contribuer à préserver la qualité de vie de la population en agissant de façon ciblée sur les comportements de conduite dommageables pour le voisinage.

**Motion 20.4339 "Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs". Pour tout complément d'information à propos des actions fédérales réalisées dans le cadre de ce projet: Mme Sophie Hoehn (T. +41 (0)58 462 36 62), cheffe de la Section bruit routier, Office fédéral de l'environnement (OFEV).*

Genève s'engage activement

Ce projet soutenu par la Confédération répond parfaitement à l'engagement cantonal pour la mise en œuvre d'un radar anti-bruit capable de seconder la police dans son travail quotidien à l'encontre des nuisances sonores sur la route, comme le précise Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat chargée du département des institutions et du numérique (DIN) "Le bruit routier est une vraie préoccupation de la population et il est important d'agir. Dans un premier temps, cela passera par la prévention mais peut-être faudra-t-il aussi à l'avenir envisager de pouvoir réprimer les abus." Depuis trois ans, l'Etat de Genève a ainsi conduit une série d'opérations sur le terrain visant à tester et consolider les technologies permettant de repérer les excès de bruit liés à une conduite inadaptée.

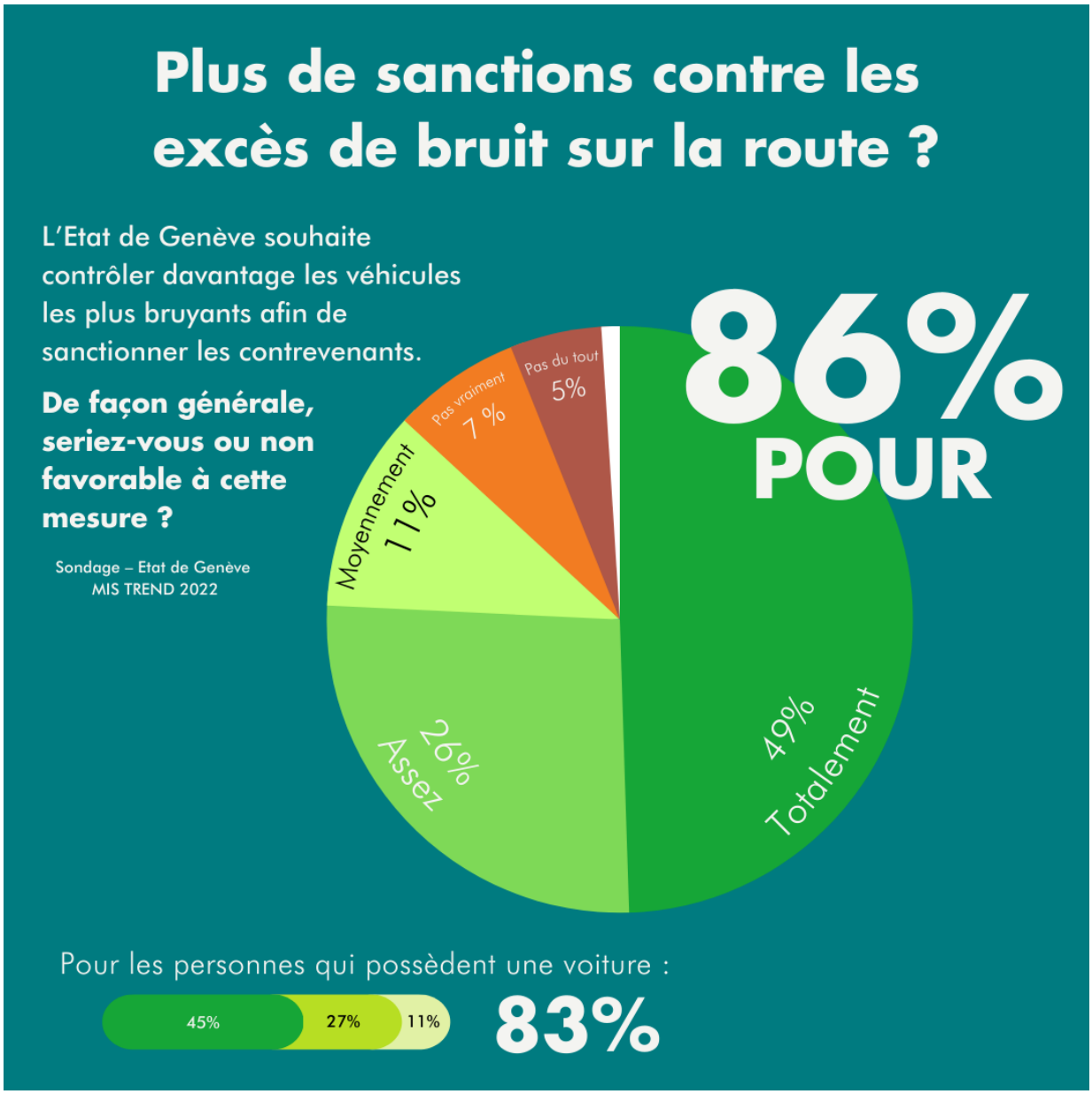
Radar anti-bruit d'avertissement (avec écran de sensibilisation)

- Printemps 2020: premier test national d'un radar anti-bruit d'avertissement dans un contexte urbain à Genève (avenue Wendt);
- Automne 2020: l'analyse des données de ce premier test intégrant 160'000 passages de véhicules révèle que seule une toute petite minorité (1.5% des véhicules) est à l'origine des excès sonores, qui peuvent ponctuellement être très marqués (un pic relevé à cette occasion équivalait à lui seul à plus de 400 fois la puissance sonore moyenne des véhicules mesurés !);
- Automne 2020: test d'un radar anti-bruit d'avertissement dans un contexte hors agglomération (route de Verbois à Russin). Ces tests ont permis de confirmer la fiabilité des technologies employées, quels que soient les contextes d'utilisation;
- 2021-2022: comparaison et évaluation de différentes solutions techniques proposées par divers fournisseurs en vue de retenir les équipements les plus adaptés;
- Automne 2023: nouvelle compagne de sensibilisation avec des radars anti-bruit d'avertissement mis également à la disposition des communes genevoises.

Radar anti-bruit de contrôle (capacité de ciblage des véhicules)

- Eté 2023: projet pilote avec la Confédération visant à tester sur le terrain un radar anti-bruit de contrôle. Outre l'évaluation des aspects pratiques, cette opération doit ouvrir à Genève la porte à des actions concrètes qui devront permettre à l'avenir d'agir à l'encontre des excès sonores sur la route.

Des attentes fortes de la population



86% de la population genevoise souhaite plus de sanctions contre les excès de bruit sur la route! C'est ce que révèle un sondage Etat de Genève-MisTrend réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 590 personnes au printemps 2022. La part de celles et ceux qui soutiennent "totalement" l'idée est particulièrement importante puisqu'elle s'élève à elle seule à 49%, soit près d'une personne sur deux. Cette étude révèle également un enseignement inattendu: il n'y pas de clivage lié aux moyens de transport utilisés puisque, avec un soutien de 83%, les propriétaires de voiture répondent pratiquement de la même façon que l'ensemble de la population: réduire les incivilités sonores sur la route de quelques indélicats semblent faire largement l'unanimité.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66;*
- *Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, Directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.*